

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Pas-de-Calais Arrondissement d'Arras Canton d'Arras Nord

n°2025/09/54

Date de convocation

L'an deux mil vingt cinq

4 septembre 2025

le LUNDI 15 SEPTEMBRE 2025 à 18 Heures 00

1

le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la

présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

<u>Date d'affichage</u> 9 septembre 2025

Nombre de conseillers

Etaient présents :

Exercice: 26 Présents: 17 Votants: 19 Monsieur Alain CAYET

Mme Marie-Antoinette DESHORTIES - Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ

Madame Anne-Caroline RATAJCZAK - Madame Ghislaine VALENTE - Monsieur Marc SERRA - Monsieur Fouad AJARRAY - Madame Yveline LOURDEL - Monsieur Yves RAOULT - Madame Micheline LAURENT - Madame Martine DUQUESNOY - Monsieur Patrick BRUGUET -

Madame Christelle LEBAS - Madame Astrid SAVARY - Madame Corinne DOLLE -

Monsieur Thierry IMBERT - Monsieur Olivier QUIGNON

Excusés:

Monsieur Guy BRAS qui donne procuration à Alain CAYET

Monsieur Stéphane FOURNIER qui donne procuration à Anne-Caroline RATAJCZAK

Madame Sophie LOPEZ
Madame Chantal DECOCQ
Monsieur Philippe LEFEBVRE
Madame Audrey TISON
Monsieur Jean-Claude NOEL
Monsieur Hubert CHIVET
Madame Sandrine SERGEANT

AU

Secrétaire de séance :

Monsieur Fouad AJARRAY

## Objet : Vente d'un bien immobilier de la commune 24 rue Raoul Briquet

## Monsieur le Maire expose :

La Commune de Saint Nicolas est propriétaire d'un immeuble situé 24 rue Raoul Briquet sur la parcelle section AH16 pour 89 m² actuellement affecté à usage d'habitation.

Pour des raisons de commodité, la cession de ce bien a été envisagée.

Une proposition d'achat a été formulée par Monsieur et Madame FICHEL domiciliés à Saint Nicolas lez Arras pour l'acquisition de la maison sise 24 rue Raoul Briquet au prix annoncé de 90 000€ net vendeur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2121-29,

Vu l'article L 2141-1 du Code Général de la Propriété Publique,

Vu la délibération n° 2003- 09 - 40 du 29 septembre 2003 relative à la désaffectation du logement sis 24 rue Raoul Briquet affecté jusqu'alors au logement des instituteurs,

Accusé de réception en préfecture 062-216207647-20250915-20250954-DE Date de télétransmission : 22/09/2025 Date de réception préfecture : 22/09/2025

www.ville-saintnicolas.fr

Vu l'avis favorable Monsieur le préfet à cette requête en date du 17 juin 2003,

Vu l'avis du service des Domaines en date du 29 mars 2024,

Vu la délibération n°2025-03-15 du 31 mars 2025 relative au déclassement du logement sis 24 rue Raoul Briquet,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- > Confirmer la vente au profit de Monsieur et Madame Arnaud FICHEL ou toute autre personne physique ou morale qui viendrait à leur être substituée, pour un prix de 90.000€,
- D'autoriser le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la régularisation de l'acte de vente qui sera établi par Maître Philippe ROUACH, notaire à Arras.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire Transmis en préfecture Saint Nicolas Lez Arras, Le 16 septembre 2025 Le Maire,

Alain CAYET

Accusé de réception en préfecture 062-216207647-20250915-20250954-DE Date de télétransmission : 22/09/2025 Date de réception préfecture : 22/09/2025